



Les affaires prévoyance et santé collective, deux activités hypermatures aux résultats techniques tendus, ont peu tourné en 2009. Fait nouveau, des accords de branche ont été conclus en santé, un phénomène amené à monter en puissance. Ce sont 10 % du marché de la santé collective qui pourraient changer de main en 2010, les grands gagnants étant les IP.

Santé : les accords de branche, le nerf de la guerre

C'est un marché stressé que celui de la santé-prévoyance collective en 2009. Le casse-tête de l'accord national interprofessionnel (ANI) et la crise ont largement pesé sur les résultats du secteur. Comme l'annonce Cyrille Chartier-Kastler, président fondateur de Facts & Figures, « le marché a entamé son retournement de cycle depuis 2007, et les résultats techniques devraient chuter en 2009 ». La guerre tarifaire fait désormais rage sur la prévoyance. En santé, les grands bouleversements de parts de marché proviennent de la conclusion d'accords de branche. Depuis 2008, les conventions portent également sur la santé et plus seulement sur la prévoyance. C'est là que le marché s'est joué l'an dernier. Concomitamment, le marché de la prévoyance conventionnelle – *stricto sensu* les risques décès, invalidité, incapacité, rentes de conjoint et d'éducation – arrive à la fin de sa phase de transition entre marché d'attente et marché de rempla-

cement. « On constate que le nombre de conventions et accords collectifs nationaux, incluant un régime de prévoyance obligatoire ou facultatif, a fortement progressé en 2008, passant à environ 240 contre 180 en 2007 », souligne Olivier Cayot, actuaire practice prévoyance col-

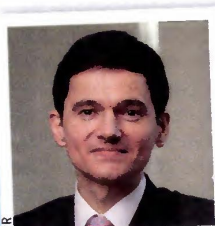
La guerre tarifaire fait désormais rage sur la prévoyance, et la lutte en santé se fait à l'ombre des accords de branche.

lective chez Optimind. Cette augmentation s'est aussi, et surtout, traduite par une croissance du nombre de conventions incluant une couverture santé (obligatoire ou facultative) : 56 en 2008 contre 42 en 2007. Parmi ces dernières, celles ayant mis en place un régime obligatoire se sont considérablement développées ; elles atteignent les 40 en 2008 contre 27 un an auparavant. Par ailleurs, dans 87,5 % de ces régimes, l'ensemble des

salariés est couvert. 30 % de ces conventions et accords évoquent ou traitent également de la couverture d'anciens salariés du fait des engagements de l'ANI de janvier 2008. Environ 1,8 million de salariés est ainsi couvert. En outre, 79,5 % de ces conventions et accords prévoient la prise en charge de la cotisation par l'employeur à hauteur de 50 % et plus, et 72,5 % procèdent à la désignation d'un organisme assureur.

L'AVANTAGE AUX IP

Ces évolutions ont davantage profité aux institutions de prévoyance (représentant déjà 40 % des contrats collectifs santé du marché et 46 % des contrats collectifs prévoyance) qu'aux autres catégories d'opérateurs. En effet, deux facteurs expliquent leur plus fréquente recommandation ou désignation : premièrement, la présence des syndicats dans leurs instances dirigeantes et, deuxièmement, leur plus ou moins grande spécialisation sectorielle. De fait, en 2009, que ce soit l'UNMPF, Aprionis, AG2R La Mondiale, le GNP ou encore Malakoff Médéric, toutes ont capté des accords de branches en santé. Pascal Broussoux, directeur des assurances de risques chez AG2R La Mondiale, se félicite « des quatre accords de branche que la Sgam a signé en frais de soins de santé ces deux dernières années » : la convention collective nationale (CCN) des entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (2007) ; la



DR
**> CYRILLER
CHARTIER-KASTLER**
Facts & Figures

« Le marché confirme sa baisse depuis qu'il a entamé son retournement de cycle depuis 2007. »



CCN du commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers (2009) ; la CCN des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie et biscuiterie (2009) ; et la CCN de la pâtisserie artisanale dont l'accord a été signé le 27 octobre 2009. Aujourd'hui, « la nouveauté sur le marché, c'est que tous les groupes paritaires ont pris conscience de l'importance des accords de branche et se sont organisés en conséquence. Il y a encore deux ou trois ans, des groupes paritaires – Novalis par exemple – très bien positionnés, légitimes et reconnus auprès de grosses entreprises ne s'attachaient qu'encore peu à obtenir des désignations professionnelles » fait remarquer Cyrille Chartier-Kastler. Didier Weckner, directeur des assurances collectives d'Axa France, montre son inquiétude : « Avec la multiplication des accords de branche en santé, 10 % du marché sont potentiellement sous ce risque pour 2010. Historiquement, les IP sont bien po-

sitionnées. » Néanmoins, à ce jour, si la bataille est féroce, plusieurs accords professionnels ont intégré le risque santé aux côtés du régime de prévoyance, car ils sont essentiellement dus à de forts particularismes professionnels qui légitiment un régime santé. Le potentiel théorique de plus de 5 Md€ attire de nombreuses convoitises, mais il faut quand même garder à l'esprit que 93 % de la population française sont déjà couverts. Cela engendre également de nombreuses questions techniques. La santé et la prévoyance ont des problématiques différentes, concernant notamment la fréquence des sinistres, la durée des risques, la nature des engagements et, par ailleurs, les rythmes de renégociation des conditions d'assurance. Cette nouvelle bataille sur le marché est vivement critiquée. Thierry François, responsable des assurances collectives chez Alptis, témoigne : « Avec les accords de branche, nos cibles potentielles fondent



« Avec la multiplication des accords de branche en santé, 10 % du marché est potentiellement sous ce risque pour 2010. Historiquement, les IP sont bien positionnées. »

comme neige au soleil. Nous vivons cela comme une pratique anticoncurrentielle. » Pas difficile à comprendre quand on constate que l'agroalimentaire est largement phagocyté par AG2R La Mondiale ou le milieu des transports par D&O. • C.I.